

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU 28 JANVIER 2016

Le jeudi 28 janvier 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON et Carine MOREL ;

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et René VAUGEOIS.

Absent excusé : Sandrine RAMBAUD et Aline LEBRETON qui a donné pouvoir à MME BEAUDOUIN Christelle.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU COMPTE-RENDU DU 29/12/2015**
- II. SUBVENTION PECHE**
- III. ACHAT ORDINATEURS POUR L'ECOLE ET LA MAIRIE**
- IV. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**
- V. ENFANT SCOLARISE EN CLIS A MAYENNE**
- VI. ASSOCIATION : DEMANDE DE SUBVENTION**
- VII. POINT SUR LE CIMETIERE**
- VIII. TRAVAUX RUE DE LA PATINERIE**
- IX. COUT DE LA SATESE**
- X. COMMISSION ACHAT TECHNIQUE**
- XI. QUESTIONS DIVERSES**

I. APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU COMPTE-RENDU DU 29/12/2015

II. SUBVENTION PECHE

Réalisation par l'association de pêche des travaux des toilettes autour de l'étang et d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux sont estimés par l'association à environ 30 000€ s'ils avaient dû être réalisés par des entreprises, mais au final ceux-ci devraient coûter moins de 10 000€ à la collectivité grâce au bénévolat.

Une journée conviviale est proposée avec les élus et les bénévoles le jour qui suivra l'inauguration.

Vote 14/14 pour la participation des membres du conseil à cette journée conviviale.

DELIBERATION : Suite à différents vols sur le chantier et pour participer à cette manifestation, le conseil valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association de la pêche.

III. ACHAT D'ORDINATEURS POUR L'ECOLE ET LA MAIRIE

L'achat de 2 ordinateurs avait été prévu l'an passé pour l'école. De même, l'ordinateur de M. Le Maire ne fonctionne plus. Un achat de 3 ordinateurs est donc à prévoir. Proposition de vote pour une enveloppe de 350 € par ordinateur soit un budget de 1 050 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat des trois ordinateurs pour le budget de 1 050 €.

IV. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le bien concerné est situé 16 Rue de Bretagne.

DELIBERATION : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

V. ENFANT SCOLARISE EN CLASSE DE CLIS A MAYENNE

Un enfant de Commer est scolarisé en classe de CLIS à Mayenne à l'école Ste Anne St Joseph. Nous devons régler à l'école Ste Anne 234 € de frais de scolarité pour cet enfant ce qui représente le coût de scolarisation d'un enfant à l'école de

Commer (pour rappel : un enfant scolarisé en maternelle à Commer coûte à la commune 1 010,57 € et un élève en élémentaire 234 €)

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement de la somme de 234 € à l'Ecole Sainte Anne – Saint Joseph de Mayenne.

VI. ASSOCIATION : DEMANDE DE SUBVENTION

Le club demande une subvention pour les enfants Commérois qui jouent au club de badminton de Contest à hauteur de 20 € par enfant.

DELIBERATION : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de subvention du club de badminton.

VII. POINT SUR LE CIMETIERE

La croix au centre du cimetière date de 1561 (XVI ème siècle).

Josiane Couilleaux a pris contact avec M. Jourdan de Laval qui est membre d'une association qui rénove ce type d'ouvrage.

Plusieurs idées ont été proposées par la commission pour l'amélioration du cimetière :

- Améliorer l'accessibilité et rendre les allées « propres »
- faire 5 îlots
- délimiter le columbarium
- revoir l'évacuation de l'eau

Des devis ont été réalisés.

VIII. TRAVAUX RUE DE LA PATINERIE

Dans cette rue, il existe des problèmes d'évacuation des eaux de pluie. Plusieurs solutions sont envisageables pour gérer les eaux pluviales.

Plusieurs devis pour l'aménagement de la rue ont été réalisés et sont présentés par Miguel Camus.

IX. COUT SATESE

A partir du 1er janvier 2016, le coût de la SATESE va passer de 0,86 € à 0,88 € par habitant. SATESE est l'organisme du Conseil départemental qui vérifie le bon fonctionnement des stations d'épuration sur la commune (lagune et filtres plantés de roseaux). Le coût des prestations est calculé en fonction du nombre d'habitants à l'année n-1 multiplié par le taux de 0,88 €.

X. COMMISSION ACHAT TECHNIQUE

- ✚ La commission informe que 3 tables de pique-nique en bois sont à changer et 4 sont à rénover. La décision a été prise de mettre de la lasure sur les tables pour les garder quelques années de plus et les renouveler petit à petit.
- ✚ Achat de pneus pour le tracteur Renault
Un devis de 2078,91€ pour 4 pneus montés et posés Everstone a été fait chez Euromaster.
DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis d'Euromaster pour un montant de 2 078,91 €.
- ✚ Reprise du tracteur tondeuse FERRARI
Le tracteur tondeuse ne fonctionnant pas comme souhaité et va être repris par l'entreprise Lesieur.
- ✚ La Commission RH a validé le renouvellement des CACES 1-8 pour Daniel Dupin pour un montant de 605€. Le module n°9 (télescopique) sera validé si le coût est réduit.
- ✚ Les anti "pince-doigts" de la cantine seront changés.
- ✚ Achat d'un congélateur d'une valeur de 149 € pour la salle des lilas.
- ✚ Différents achat de panneaux de signalisation, des devis de la société signature sont présentés par Miguel Camus et validés

VI. QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Raymond Lelièvre explique qu'il a fait des devis auprès d'un bûcheron pour de la taille d'arbre.
- ✚ Denis Marchand présente deux devis qui ont été fait pour le terrassement de l'aire de jeux : 1 devis BLOT et 1 devis Régis Rébillard. Le devis de M. Rébillard est 400 € inférieur à l'entreprise BLOT.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de Régis Rébillard pour un montant de 2483,20 € + 140,20 € TTC de géotextile chez GUIBOUT Matériaux.

La séance est levée à 00h40.